

REUNION DU 22 juillet 2017

Présents (20) : MM. ANDRE Marie-Christine - AUBRY Laurent - BERNARD Liliane - BRETZNER André (suppléant de FRICAUX Cyril) - CHRISTOPHE Agnès - CLEVY Damien - DIDELOT Bernard - DIDELOT Hervé - DUFAYS René - DUVOID Frédéric - GAUDE Michel - GITZHOFFER Raymond - GOBIN François - HATON Christophe (suppléant de NOEL Pascal) - HUMBERT Vincent - PIERRE Alain - THIERY François - THIERY Hervé - POUSIN Catherine (suppléante de BODEZ Michel) - VILLIERE Michel ;

Procurations (5) : GERARD Jean-Claude ayant donné procuration à PIERRE Alain - MOREL Emmanuel ayant donné procuration à CHRISTOPHE Agnès - LELARGE Pascal ayant donné procuration à DUVOID Frédéric - ROUSSEL Michel ayant donné procuration à THIERY François - PINCHON Fabrice ayant donné procuration à GOBIN François ;

Excusés (3) : LAN Jean-Philippe - MULOT Magali - POIROT Olivier ;

Samedi 9 décembre, les délégués des 14 communes du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts Faucilles se sont réunis à la station de pompage d'Uzemain sous la présidence d'Alain PIERRE afin de prendre diverses décisions et s'informer des mesures prises tout au long de l'année pour le bon fonctionnement du syndicat.

1 / Approbation du compte rendu du 2 juillet 2017 :

Les membres du comité syndical approuvent le compte rendu du 22 juillet 2017.

2 / Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions et Sujétions, Expertises et Expérience Professionnelle)

Un nouveau régime indemnitaire appelé Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) peut être institué afin de valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale (IFSE). A cela, peut s'ajouter un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement indemnitaire et de la manière de servir.

Ce nouveau régime indemnitaire se substitue aux régimes institués antérieurement.

Le comité à l'unanimité des présents valide le nouveau régime indemnitaire comme présenté par le président.

3/ Présentation et approbation du rapport RPQS 2016

Afin de respecter la Réglementation en vigueur et en particulier le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable le syndicat rédige tous les ans un Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service avec l'ensemble des informations et indicateurs utiles.

Il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier, qui permette d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts. Il est présenté au Comité Syndical, avant d'être transmis à chaque Maire pour le présenter aux Conseils Municipaux avant la fin décembre.

Dans les quinze jours suivants la présentation au Conseil Municipal, le rapport est mis à disposition du public, en mairie. Le public en est avisé par affichage pendant au moins un mois. Un exemplaire est remis pour information à Monsieur le Préfet.

Le comité à l'unanimité des présents valide le RPQS 2016 comme présenté par le président.

4/ Inventaire des travaux à programmer en 2018

Afin de préparer le débat d'orientation budgétaire il est nécessaire de programmer l'étude et le financement des travaux à réaliser à court terme.

2017 en cours : Diagnostic du réseau d'eau potable et étude patrimoniale (environ 100 000 à 110 000 € subventionné aux environs de 50% par l'agence de l'eau).

2018 : Tranche 2016 du renouvellement des canalisations, pour rappel :
Il s'agit de travaux sur les communes d'Escles et Dombasle devant Darney estimé à 161 000 € par le Syndicat des Eaux et à 252 106 € HT

2019 : Tranche 2017 du renouvellement des canalisations, pour rappel il s'agit de travaux sur les communes de Charmois L'Orgueilleux et Senonges estimé à 141 000 € par le Syndicat des Eaux

Le diagnostic du réseau nous permettra d'établir d'autres programmes et d'établir des priorités.

5/ Débat d'orientation budgétaire 2018

- Évolution des ressources et des charges

Les travaux d'investissements effectués induisent des amortissements importants dont il convient de tenir compte.

- La mobilisation de l'excédent de fonctionnement pour équilibrer le budget aura ses limites en raison de l'augmentation des besoins en dépenses d'amortissement.

Certains chapitres des dépenses d'exploitation ont subi des hausses conséquentes :

- Électricité: depuis 2010 passent de 27 000€ en 2010 à 45 000€ en 2017 soit une hausse de 66% en huit ans (8.25 % par an).
- Produits de neutralisation : Évolution des coûts
- La charge salariale qui avait augmenté en 2016 suite au remplacement d'un départ en retraite diminuera en 2017.

Le comité à l'unanimité des présents valide l'orientation budgétaire comme présenté par le président.

6 / Prix de l'eau et des services 2018

La hausse des prix du m3 a suivi celui des prix à la consommation depuis 1999.

Au cours des 6 dernières années, les prix du m3 passent de: 1,04€ en 2010 à 1,09€ en 2014 et 2015 puis 1.11 € en 2016.

On prend note que l'indice des prix à la consommation pour l'année est de **1.4%** en 2017.

Les délégués à 1 voix contre et 24 pour acceptent l'évolution des tarifs suivants

Tarifs de l'eau et des services				
2017	Proposition 2018	Voté	Évolution	<i>PRIX DE L'EAU</i>
1,11 €	1,11 €	1,13 €	+ 1.80 %	de 1 à 500 m3
0,97 €	0,97 €	0,99 €	+ 2.06 %	de 501 à 1000 m3
0,90 €	0,90 €	0,92 €	+ 2.22 %	de 1001 à 1500 m3
0,80 €	0,80 €	0,81 €	+1.25%	plus de 1500 m3

2017	Proposition 2018	Voté	Évolution	<i>PRIX DES SERVICES</i>
150,00 €	150,00 €	150,00 €	+ 0.00 %	compteur gelé
900,00 €	900,00 €	900,00 €	+ 0.00 %	branchement neuf complet
451,00 €	451,00 €	451,00 €	+ 0.00 %	branchement neuf sans regard
				support de compteur
2,00€	2,00€	2,00€	+ 0.00 %	pose de tuyaux quel que soit le diamètre
50,00 €	50,00 €	50,00 €	+ 0.00 %	prime fixe maison
25,00 €	25,00 €	25,00 €	+ 0.00 %	prime fixe parc
30,00 €	30,00 €	30,00 €	+ 0.00 %	travaux de fontainerie : prise en charge
30,00 €	30,00 €	30,00 €	+ 0.00 %	travaux de fontainerie : tarif horaire
50,00 €	50,00 €	50,00 €	+ 0.00 %	fermeture définitive d'un branchement maison
25,00 €	25,00 €	25,00 €	+ 0.00 %	fermeture définitive d'un branchement parc

7/ Avenant convention de prestation de service relative à la vérification et à l'entretien des poteaux et bouches d'incendie

Convention d'entretien et contrôle des poteaux incendie :

Le président s'est rendu dans les communes pour la signature des conventions.

Il a été souhaité que soit davantage précisé : qui prendra en charge les coûts d'entretien ou comment seront réparties ses charges entre les communes et le syndicat ?

Lors de la rédaction de la convention, il avait été décidé que le SIEMF prendra en charge l'entretien des bornes (main d'œuvre et pièces d'usure normale - joints etc..) ; les pièces cassées ou le changement de poteaux suite à leur vétusté sont à la charge de la commune.

Cette précision est rappelée aux délégués.

8/ Remboursement du repas lors de la journée technique du 14 novembre 2017

Deux fontainiers ont assisté à une journée d'actualité technique sur la qualité bactériologique à Mirecourt le 14 novembre 2017.

Le paiement des repas n'étant pas accepté par mandat administratif, ils ont payé leur repas pour un montant de 20 € chacun (facture à l'appui).

Les délégués à l'unanimité accepte le remboursement en totalisé des repas.

9/ Décision modificative 1

Afin de pouvoir comptabiliser les amortissements des modifications de crédits des opérations d'ordres sont nécessaires (opérations comptables n'entraînant pas de mouvements de trésorerie):

Pour les amortissements des biens :

Dépenses :

023	Virement à la section d'investissement	-202 €
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	-3 966 €
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	+ 3 966 €
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	-202 €

Recettes :

021	Virement de la section de fonctionnement	-202 €
28155	Outillage industriel	+202 €
28181	Installations générale, agencement et aménagements divers	+3 966 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	- 3 966 €

Pour les amortissements des subventions :

Dépenses :

023	Virement à la section d'investissement	+1 €
1313	Départements	+1 €

Recettes :

021	Virement de la section de fonctionnement	+1 €
777	Quote-part des subventions d'investissement	+1 €

10/ Questions diverses :

- Rapport des opérations de délégations effectuées (admission en non-valeur)
 - (ancien abonné de Uzemain) pour 143.39 € TTC
 - (ancien abonné de Escles) pour 147.71 € TTC
- Diagnostic du réseau d'eau potable et étude patrimoniale
- Programme de remplacement des conduites

Estimation par le bureau d'étude EVI pour les travaux de Dombasle devant Darney et Escles :

Travaux préparatoires	12 500.00 €
Dombasle devant Darney	63 015.00 €
Escles	168 395.00 €
COÛT DES TRAVAUX HT	243 910.00 €
Frais Annexes	2 500 €
Frais de maîtrise d'œuvre	8 196.05 €
TOTAL GENERAL HT	254 606.05 €

- Formations des agents :
 - THIEBAUT Stéphane : Recherche de fuite sur le réseau d'eau potable ; Remplacer une bouteille de chlore gazeux en sécurité – Préparation à l'examen de l'AIPR profil concepteur
 - GRANCLAUDON Eric : Préparation à l'examen de l'AIPR profil concepteur
 - KEDZIA Claude : Remplacer une bouteille de chlore gazeux en sécurité – Préparation à l'examen de l'AIPR profil concepteur
 - MOUGEL Charlotte : La maîtrise des règles relatives au déroulement de carrière ; La rémunération des agents (approfondissement) ; La tarification et la gestion du service d'eau ; gestion des congés.

AIPR = Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (obligatoire au 1^{er} janvier 2018)